



ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE

BUREAU COMMUNAUTAIRE  
●●●  
SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2019  
●●●  
COMPTE RENDU

L'An deux mille dix-neuf, le 17 Septembre, les membres du Bureau communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 11 septembre 2019, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 17h30, sous présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président.

**PRÉSENTS :**

Madame AUGER Stéphanie, Monsieur COCHON Michel, Monsieur CONFAIS Max, Madame COULONG Rosine, Monsieur DERRAR Mohamed, Monsieur DOSSANG Guy, Monsieur DOUARD Daniel, Monsieur GROIZELEAU Bruno, Monsieur HUBERT Xavier, Monsieur LEFRAND Guy, Monsieur MABIRE Arnaud, Madame MARAGLIANO Francine, Monsieur MOLINA Michel, Madame PECQUEUX Delphine, Monsieur PRIEZ Rémi, Monsieur ROYOUX Claude,

**ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :**

Monsieur BOREGGIO Sylvain, Monsieur BOURRELLIER Ludovic, Monsieur ETTAZAOUI Driss, Monsieur GAVARD-GONGALLUD Nicolas,

**DELIBERATIONS DU BUREAU PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL**

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire :

- **DECIDE** l'octroi des subventions ci-après dans le cadre du dispositif FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tout document ou convention et avenants éventuels afférents à la mise en œuvre des actions ci-après :

**L'OISEAU LIRE** - 24 rue du docteur Oursel, 27000 Evreux - Activité : Librairie

Le gérant, Monsieur Didier Dupont, a déposé un dossier FISAC réceptionné le 20 avril 2018 portant sur des travaux de modernisation (enseigne, peinture, radiateur) et de mises aux normes accessibilité (rampe handicapée).

Une subvention totale à hauteur de 2 914.30 € a été sollicitée, répartie comme suit entre les financeurs selon les taux indiqués définis dans le règlement intérieur :

Modernisation : 738 €, répartis comme suit :

- Etat (10.5 %) : 258.35 €
- Département (9.75 %) : 239.85 €
- **EPN (9.75 %) : 239.85 €**

Accessibilité : 2 176.30 €, répartis comme suit :

- Etat (25 %) : 1 088.15 €
- **EPN (25 %) : 1 088.15 €**

**CUISINE ET VOUS** - 6 place du Grand Carrefour, 27000 Evreux - Activité : Vente d'ustensiles de cuisine

La gérante, Madame Nathalie Feuillye, a déposé un dossier FISAC réceptionné le 14 mars 2019 portant sur des travaux de modernisation (agencement et informatique).

Une subvention totale à hauteur de 3 300 € a été sollicitée, répartie comme suit entre les financeurs selon les taux indiqués définis dans le règlement intérieur :

Modernisation : 3 300 € (30%), répartis comme suit :

- Etat (10,5%) : 1 155 €
- Département (9,75%) : 1 072.50 €
- **EPN (9,75%) : 1 072.50 €**

**BAHIA BAY** - 19 rue de la Harpe, 27000 Evreux - Activité : Vente de vêtements

La gérante, Madame Barbara Ledanseur, a déposé un dossier FISAC réceptionné le 14 septembre 2018 portant sur des travaux de modernisation (mobilier, cabines d'essayages, informatique) et d'accessibilité (rampe amovible et carillon).

Une subvention totale à hauteur de 1 797.96 € a été sollicitée, répartie comme suit entre les financeurs selon les taux indiqués définis dans le règlement intérieur :

Modernisation : 1 702.96€ (30%), répartis comme suit :

- Etat (10,5%) : 596.04 €
- Département (9,75%) : 553.46 €
- **EPN (9,75%) : 553.46 €**

Accessibilité : 95 €, répartis comme suit :

- Etat (25%) : 47.50 €
- **EPN (25%) : 47.50 €**

**LE CINQUIEME ELEMENT** - 6 rue des Lombards, 27000 Evreux - Activité : Spa et espace bien-être

La gérante, Madame Magali Rion, a déposé un dossier FISAC réceptionné le 15 mai 2019 portant sur des travaux de modernisation (enseigne, aménagement) et d'accessibilité (sanitaire et porte d'entrée).

Une subvention totale à hauteur de 5 500 € a été sollicitée, répartie comme suit entre les financeurs selon les taux indiqués définis dans le règlement intérieur :

Modernisation : 3 000 €, répartis comme suit :

- Etat (10,5%) : 1 050 €
- Département (9,75%) : 975 €
- **EPN (9,75%) : 975 €**

Accessibilité : 2 500 €, répartis comme suit :

- Etat (25%) : 1 250 €
- **EPN (25%) : 1 250 €**

**AGENCE DEHAIS** - 34 bis rue Joséphine, 27000 Evreux - Activité : Agence immobilière

La gérante, Madame Cécile Gonthier, a déposé un dossier FISAC réceptionné le 06 juin 2019 portant sur des travaux de modernisation (enseigne, électricité, informatique).

Une subvention totale à hauteur de 3 071.82 € a été sollicitée, répartie comme suit entre les financeurs selon les taux indiqués définis dans le règlement intérieur :

Modernisation : 3 071.82 €, répartis comme suit :

- Etat (10,5%) : 1 075.14 €
- Département (9,75%) : 998.34 €
- **EPN (9,75%) : 998.34 €**

**LE CAFE DE L'EURE** - 28 place du Grand Carrefour, 27000 Evreux - Activité : Bar restaurant.

Le gérant, Monsieur Jérôme Amiot, a déposé un dossier FISAC réceptionné le 27 mai 2019 portant sur des travaux de modernisation (réfrigérateur, huisserie, espace cuisine) et accessibilité (création de sanitaire accessible PMR).

Une subvention totale à hauteur de 5 269.60 € a été sollicitée, répartie comme suit entre les financeurs selon les taux indiqués définis dans le règlement intérieur :

Modernisation : 3 000 €, répartis comme suit :

- Etat (10.5%) : 1 050 €
- Département (9.75 %) : 975 €
- **EPN (9.75 %) : 975 €**

Accessibilité : 2 269.60 €, répartis comme suit :

- Etat (25%) : 1 134.80 €
- **EPN (25%) : 1 134.80 €**

**MARQUES UP** - 4 rue de la Harpe, 27000 Evreux - Activité : Vente de vêtements dégriffés

Le gérant, Monsieur Samuel Ichoua, a déposé un dossier FISAC réceptionné le 20 mai 2019 portant sur des travaux de modernisation (enseigne, électricité, mobilier et informatique).

Une subvention totale à hauteur de 4 500 € a été sollicitée, répartie comme suit entre les financeurs selon les taux indiqués définis dans le règlement intérieur :

Modernisation : 4 500 €, répartis comme suit :

- Etat (10.5 %) : 1 575 €
- Département (9.75 %) : 1 462.50 €
- **EPN (9.75 %) : 1 462.50 €**

- **DECIDE** le renouvellement de l'adhésion d'EPN au socle commun de compétences ci-après du Centre de Gestion de l'Eure à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, pour une durée de trois ans et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à intervenir avec le CDG 27 :

- Le secrétariat des commissions de réforme,
- Le secrétariat des comités médicaux,
- Un avis consultatif dans le cadre de la procédure du recours administratif préalable dans les conditions prévues à l'article 23 de la loi n°2000-597 du 30 juin 2000 relative au référé devant les juridictions administratives,
- Une assistance juridique statutaire, y compris pour la fonction de référent déontologue prévue à l'article 28 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Une assistance au recrutement et un accompagnement individuel de la mobilité des agents hors de leur collectivité ou établissement d'origine,
- Une assistance à la fiabilisation des comptes de droits en matière de retraite.

- **MODIFIE** tel que ci-après, les tarifs 2019 des structures d'accueil de la petite enfance (Multi-accueil, Micro-crèches, Crèche familiale, Halte-garderie), conformément au barème de la CAF, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019 jusqu'au 31 décembre 2019 :

Nombre d'enfants	Période du 1 <sup>er</sup> janvier 2019 au 31 août 2019 Accueil collectif (taux d'effort horaire)	Période du 1 <sup>er</sup> septembre 2019 au 31 décembre 2019 Accueil collectif Micro-crèche uniquement les nouveaux contrats à partir du 1 <sup>er</sup> septembre 2019 (taux d'effort horaire)
Famille de 1 enfant	0.06 %	0.0605 %
Famille de 2 enfants	0.05 %	0.0504 %
Famille de 3 enfants	0.04 %	0.0403 %
Famille de 4 enfants	0.03 %	0.0302 %
Famille de 5 enfants	0.03 %	0.0302 %
Famille de 6 enfants	0.03 %	0.0302 %
Famille de 7 enfants	0.03 %	0.0302 %
Famille de 8 enfants	0.02 %	0.0202 %
Famille de 9 enfants	0.02 %	0.0202 %
Famille de 10 enfants	0.02 %	0.0202 %

Nombre d'enfants	Période du 1 <sup>er</sup> janvier 2019 au 31 août 2019 Accueil familial Micro-crèche uniquement les contrats antérieurs au 1 <sup>er</sup> septembre 2019 (taux d'effort horaire)	Période du 1 <sup>er</sup> septembre 2019 au 31 décembre 2019 Accueil familial (taux d'effort horaire)
Famille de 1 enfant	0.05 %	0.0504 %
Famille de 2 enfants	0.04 %	0.0403 %
Famille de 3 enfants	0.03 %	0.0302 %
Famille de 4 enfants	0.03 %	0.0302 %
Famille de 5 enfants	0.03 %	0.0302 %
Famille de 6 enfants	0.02 %	0.0202 %
Famille de 7 enfants	0.02 %	0.0202 %
Famille de 8 enfants	0.02 %	0.0202 %
Famille de 9 enfants	0.02 %	0.0202 %
Famille de 10 enfants	0.02 %	0.0202 %